
L'ARCHIMÉDIA

L'actualité et les dernières nouvelles des élèves administratrices et administrateurs territoriaux



OCTOBRE 2024

ENJEUX DES FINANCES LOCALES POUR 2025



SOMMAIRE

L'image du mois	P. 2	Brèves	P. 9
Le chiffre du mois		#1 La rénovation énergétique des logements : solution ou facteur de la crise immobilière ?	P.9
Dossier spécial	P. 3	#2 Les Gerty Archimède étaient aux Assises de l'AFIGESE	P.9
PLF 2025		#3 Les projets collectifs : un temps fort de la scolarité	P.10
#1 Projet de loi de finances 2025 : Quels enjeux pour les collectivités territoriales ?	P.4	Focus	P. 11
#2 Financement public du sport : l'euphorie de Paris 2024 déjà finie ?	P.5	Budgets verts et budgets sensibles au genre	
#3 L'impact d'une meilleure inclusion des personnes LGBTQIA+ dans l'économie et la croissance	P.6	À lire, à écouter	P. 13
#4 La culture, un budget relativement épargné malgré des besoins accrus dans les collectivités	P.6	Agenda	P. 13
#5 L'éducation et l'enseignement supérieur dans le PLF 2025	P.8		

ÉDITO

L'équation déjà complexe pourrait devenir insoluble : comment équilibrer les budgets locaux et faire toujours mieux, avec moins ? À l'heure de la préparation budgétaire, l'incertitude plane dans les collectivités, alors que le projet de loi de finances en discussion au Parlement annonce une contribution de 5 à 8,7 milliards d'euros de la part des collectivités, selon certaines associations d'élus locaux.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales voient leur autonomie financière réduite sous l'effet des réformes fiscales successives, les rendant plus dépendantes des choix retenus au niveau national. Et à l'heure des comptes, elles semblent devoir le payer cher.

Les mesures annoncées pourraient fragiliser durablement l'investissement local, freiner les dynamiques engagées, notamment en matière de transition écologique et raviver les colères de citoyens et de territoires déjà fragilisés, qui pâtiront de cette réduction de la capacité à faire de l'action publique locale.

Moins de fonds pour les infrastructures, l'accompagnement des plus vulnérables, ou les dispositifs de mobilité durable, ce sont autant de risques de rendre nos services publics moins accessibles et moins réactifs. Moins de fonds pour la modernisation de nos administrations, ce sont aussi autant d'obstacles pour améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers et assurer les meilleures conditions de travail possibles aux agents territoriaux, dans la diversité de leurs métiers et sujétions. Comment garantir d'ailleurs l'attractivité de ces métiers déjà en tension pour certains, quand les économies semblent désormais aussi se porter sur les arrêts maladie des fonctionnaires ?

Si cette « copie imparfaite » selon les mots du ministre chargé du Budget « constitue une proposition de départ », espérons qu'à l'arrivée le débat parlementaire saura mieux prendre en compte les réalités locales et sauvegarder les moyens de rendre le service public de proximité.

L'IMAGE DU MOIS

En s'inspirant grandement du jeu télévisé culte d'Alain Chabat « le Burger Quizz », le groupe thématique Queer et Allié-es était heureux et fier d'organiser le 11 septembre dernier la 3ème édition de cet évènement devenant de plus en plus incontournable dans la vie de promotion de l'INET.

Cette soirée inclusive et bienveillante était ouverte à toutes et à tous et se tenait à la Péniche mécanique. Plusieurs équipes se sont affrontées au sein de plusieurs « menus » mêlant des questions de sensibilisation, de culture et d'histoire Queer. L'évènement fut une réussite et une 4ème édition début 2025 est d'ores et déjà prévue !



LE CHIFFRE DU MOIS



111

C'est le nombre d'oraux blancs proposés par les Gerty aux admissibles du concours d'administrateur territorial 2024, en septembre et octobre

DOSSIER SPÉCIAL

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : QUELS ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?



LES ARTICLES DU DOSSIER

#1 PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : QUELS ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

#2 FINANCEMENT PUBLIC DU SPORT : L'EUPHORIE DE PARIS 2024 DÉJÀ FINIE ?

#3 L'IMPACT D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+ DANS L'ÉCONOMIE ET LA CROISSANCE

#4 LA CULTURE, UN BUDGET RELATIVEMENT ÉPARGNÉ MALGRÉ DES BESOINS ACCRUS DANS LES COLLECTIVITÉS

#5 L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE PLF 2025

#1 PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : QUELS ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 suscite de nombreuses inquiétudes parmi les collectivités territoriales. Il comporte des dispositions qui auront des répercussions directes sur les finances locales et l'organisation des services publics locaux.

Afin de ramener le déficit à 5 % du PIB, dès 2025 (contre 6,1 % annoncés pour 2024), l'exécutif a trouvé 60 milliards d'euros dès 2025. Pour y parvenir une réduction des dépenses devra être portée par l'Etat à hauteur de 20 milliards d'euros, pour 15 milliards d'euros par le secteur social et pour 5 M d'euros par les collectivités territoriales.

La réduction des dotations de l'État

Un des éléments les plus marquants du PLF 2025 est la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des dotations d'investissement. En euro constant, elles sont ainsi en recul. D'autant que les collectivités seront sollicitées à hauteur de 487 millions d'euros au titre des variables d'ajustement.

Bien que le gouvernement justifie cette mesure par la nécessité de contenir la dépense publique et de respecter les engagements européens en matière de déficit, les collectivités craignent que cela affecte leur capacité à investir et à maintenir les services publics locaux.

Une péréquation à renforcer ?

L'augmentation des dotations de péréquation de la DGF est, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes.

Plusieurs critères servant à la répartition sont modernisés concernant la voirie et les logements sociaux. Toutefois, le PLF 2025 ne propose pas de réforme structurelle. Les collectivités les plus fragiles espèrent un renforcement des mécanismes de solidarité pour leur permettre de faire face aux défis économiques et sociaux.

La création d'un fonds de précaution

Le gouvernement a annoncé la création d'un « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » de 3 milliards d'euros. 450 des plus grosses collectivités, dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, l'alimenteront par un prélèvement sur leurs recettes d'un montant maximum de 2 %. Une exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés, notamment certains départements, est prévue.

Cet argent mis en réserve pourrait permettre de constituer une épargne pour plus tard, ou renforcer à partir de 2026 des mécanismes locaux de péréquation. Cependant, il n'est pas à exclure que l'Etat récupère in fine cette manne financière. En tout état de cause, cette mesure a pour effet de réduire l'épargne brute des collectivités concernées, et fait ainsi peser un risque pour le cycle d'investissement en cours.

La fiscalité locale, un levier toujours incertain

La réforme de la taxe d'habitation, désormais totalement supprimée, a profondément bouleversé les finances des communes. Le PLF 2025 ne semble pas apporter de nouveaux mécanismes pour compenser pleinement cette perte, malgré des promesses de compensation par l'État.



Le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA, qui compensait les dernières réformes de la fiscalité locale, ferait perdre 1,2 milliard d'euros aux collectivités.

La question de la révision des bases cadastrales est également cruciale, car elle pourrait redéfinir les ressources fiscales locales, mais elle reste en suspens pour le moment, le PLF 2025 ne comportant à ce stade aucune mesure en ce sens.

Au regard du contexte budgétaire, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est reportée, mais devrait reprendre dans trois ans. Le président du CFL a proposé, en vain, de réaffecter aux collectivités la part restante de cette contribution perçue désormais par l'Etat.

Les collectivités territoriales se retrouvent donc face à un défi : comment continuer à financer leurs politiques publiques sans alourdir la fiscalité locale, alors même que l'inflation pèse sur les budgets des ménages ?

Le risque d'une baisse de l'investissement local

Le projet de loi de finances ne prévoit pas d'augmenter le montant des dotations de soutien à l'investissement local. Les dotations de soutien à l'investissement local sont toutefois liées à leur niveau historiquement élevé. Cependant, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est amputé de 800 millions d'euros à travers un abaissement du taux à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024). En outre, les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'assiette éligible.

Un soutien incertain à la transition écologique

Si les dispositifs pour encourager l'investissement local font l'objet d'un fléchage plus important sur les projets en faveur de la transition écologique, plutôt bien accueilli par les élus locaux, la réduction du fonds vert a entraîné une levée de bouclier. Ce dernier devrait diminuer de 1 Milliard d'euros. L'important effet levier de ce fonds pourrait entraîner une forte baisse des investissements verts des collectivités territoriales, notamment dans les zones rurales ou périurbaines.

Un équilibre délicat à trouver

Pour les collectivités territoriales, le PLF 2025 présente donc un équilibre délicat entre contraintes budgétaires et impératifs d'investissement. L'avenir des finances locales dépendra en grande partie des ajustements qui seront apportés lors des débats parlementaires, et de la capacité des élus locaux à faire entendre leur voix.

#2 FINANCEMENT PUBLIC DU SPORT : L'EUPHORIE DE PARIS 2024 DÉJÀ FINIE ?

Les Jeux de Paris sont à peine terminés que le budget actuellement en débat à l'Assemblée nationale prévoit une forte baisse pour les sports en 2025, à hauteur de 24%, une diminution historique.

Les promesses de bâtir une nation sportive ne sont-elles déjà qu'un souvenir ? Comment assurer l'héritage de Paris 2024 ? Le développement de la pratique sportive pour tous et toutes est-il désormais en péril en l'absence de moyens ambitieux ?

Selon le PLF 2025, la dotation de la mission « Sport, Vie associative et Jeunesse » s'élève à 1,54 milliard d'euros contre 1,77 milliard en 2024 pour les politiques publiques sport, jeunesse et vie associative ; le sport représente 715 millions d'euros alors qu'il pesait 888,9 millions l'année précédente. Certes, l'année 2024 a connu un budget ministériel inédit pour les sports et un recul était attendu mais cette coupe budgétaire semble particulièrement conséquente pour un secteur qui représente moins de 1% du budget global de l'État, bien qu'un effort collectif soit nécessaire. Hors dépenses liées aux jeux, la baisse est de 115 millions d'euros. Le président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport Michel Savin a considéré que la situation est « en contradiction avec la volonté affichée de faire de la France une grande nation sportive ».

Le secteur sportif sur la touche ?

Des économies sont à prévoir sur les équipements sportifs avec le gel du plan « 5000 terrains – génération 2024 » dont l'enveloppe devrait être gelée. L'aide à la licence sous condition de ressources pour les 6-30 ans, le Pass'Sport, devrait connaître une diminution de 10 millions d'euros alors qu'il incitait à la pratique du sport en club.

Cette coupe est rude pour les clubs qui, après avoir connu un afflux de nouveaux adhérents motivés par les JOP, risquent de ne plus pouvoir les accueillir puisqu'ils dépendent largement des subventions et du bénévolat. Les équipements sportifs sont par ailleurs vieillissants et majoritairement à la charge des collectivités locales. La réduction de leur financement représente un frein pour l'accès au sport pour tous.

Avec la compétence partagée, les collectivités territoriales sont les premiers financeurs publics du sport en France. Elles le soutiennent à hauteur de 12,5 milliards d'euros (pour un total de 20 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles). Or, la baisse du budget de l'État s'ajoutera aux économies demandées aux collectivités, ce qui risque d'autant plus de pénaliser ce secteur.

Selon les derniers chiffres disponibles, le bloc communal a dépensé 11,1 milliards d'euros en incluant la gestion des équipements sportifs. Ainsi, sur les 330 000 équipements répertoriés, 63% sont gérés par des communes ou des intercommunalités. Les régions (600 millions d'euros) et les départements (800 millions d'euros) participent dans une moindre mesure au financement du sport.

Une inquiétude généralisée des acteurs du sport

Les acteurs du sport ont tous manifesté leur inquiétude. Le Comité national olympique et sportif (CNOSF) a exhorté à « ne pas faire de l'été historique que nous avons vécu une simple parenthèse enchantée mais de l'inscrire dans un héritage durable pour changer la place du sport dans la vie de nos concitoyens. Ne brisons pas la dynamique portée par les Jeux ».

L'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) demande quant à elle un budget sport à la hauteur des ambitions de la France en la matière pour ne pas « refermer la parenthèse Paris 2024 ».



#3 L'IMPACT D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+ DANS L'ÉCONOMIE ET LA CROISSANCE

Actualité financière et budgétaire oblige, le GT Queer et Allié-es souhaiterait mettre en lumière l'impact d'une meilleure inclusion des personnes LGBTQIA+ dans l'économie et la croissance. En 2020, le Crédit Suisse a réalisé une étude sur la performance des entreprises cotées et volontairement engagées dans une politique inclusive.

Le comité d'experts de l'étude a notamment constitué un panier de 350 entreprises cotées en bourse et qui se démarquent par une action résolue en faveur des personnes LGBTQIA+. Ces entreprises ont été récompensées pour leur approche en matière d'inclusion des personnes LGBTQIA+ au sein de leur organisation à l'aide de sources externes, avec la présence de cadres supérieurs publiquement LGBTQIA+ ou pour avoir été élues meilleurs employeurs LGBTQIA+ dans les principales enquêtes de référence.

D'après les conclusions de l'étude, les entreprises en faveur de l'inclusion LGBTQIA+ bénéficient d'une plus forte attractivité. Près de 70% des « Alliés LGBT » disent qu'ils sont plus susceptibles d'accepter un emploi dans une entreprise qui soutient l'égalité.

Aussi, le poids économique de la communauté LGBTQIA+ est également considérable. Les consommateurs LGBTQIA+ représentent entre 5 et 10% de la population. L'étude considère également que les dépenses de consommation des minorités sexuelles pourraient représenter jusqu'à 5 600 milliards de dollars américains. Si la communauté LGBTQIA+ était une économie, elle serait la troisième plus grande économie au monde. Les analystes observent également une meilleure performance du cours de l'action des entreprises LGBTQIA+ inclusives.

Or, encore aujourd'hui, près d'1 actif sur 2 craint d'assumer son orientation sexuelle ou son identité de genre sur son lieu de travail. Véritable enjeu professionnel, une meilleure inclusion des personnes LGBTQIA+ est un facteur de performance pour toute organisation de travail, publique comme privée. Facteur d'attractivité, l'inclusion des personnes LGBTQIA+ attire également les meilleurs talents, lesquels seront demain, au service des usagers et de la réussite des politiques publiques dans nos territoires.

#4 LA CULTURE, UN BUDGET RELATIVEMENT ÉPARGNÉ MALGRÉ DES BESOINS ACCRUS DANS LES COLLECTIVITÉS

Dans le PLF 2025, l'enveloppe globale allouée à la culture reste stable, soit 4,45 milliards d'euros. Elle ne suit cependant pas l'inflation estimée à 2% et ne semble pas pouvoir répondre aux besoins des secteurs culturels qui connaît des difficultés, notamment ceux de la rénovation du patrimoine et du spectacle vivant.

Ce budget 2025 est composé de trois blocs principaux :

- Le patrimoine (environ 32%), soit 1,18 milliard d'euros en crédits de paiement ;
- Le spectacle vivant (environ 28%) ;
- Le personnel du ministère de la Culture (environ 28%) ;

Le Pass culture représente quant à lui environ 10% du budget 2025 et 7% devraient être dédiés à l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Malgré un budget stable, la place de la culture au niveau local risque d'être délaissée au profit de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics (à hauteur de 5 milliards d'euros) et au financement de leurs compétences obligatoires. Plusieurs départements ont déjà annoncé baisser leurs financements à destination de la culture, ce qui pourrait fragiliser fortement les écosystèmes culturels locaux.

Le spectacle vivant appelé à réduire ses coûts

Le ministère de la Culture maintient toutefois le plan « Mieux produire, mieux diffuser » pour lequel les collectivités avaient mobilisé 12,5 millions d'euros en 2024. Le ministère de la Culture investit à nouveau 9 millions d'euros dans ce dispositif en rappelant les transformations que doit assurer le secteur du spectacle vivant : produire moins de spectacles, mutualiser leurs coûts, allonger leur durée de vie.

Concernant les festivals, l'enveloppe de 32 millions d'euros du fonds festivals permettra de soutenir 800 événements. Le ministère de la Culture a cependant annoncé que 2025 serait une année de transition et d'évaluation de la politique des festivals mise en œuvre depuis 3 ans.

Un budget patrimoine en deçà des besoins escomptés sur le territoire

Si le budget du patrimoine augmente de 7 millions par rapport à 2024, plusieurs collectivités s'inquiètent du soutien trop faible apporté à la politique des musées et des services d'archives. De nombreux investissements auraient nécessité davantage de fonds comme par exemple les travaux prévus à la cathédrale de Nantes après l'incendie de 2020 ou les travaux de rénovation du Centre Pompidou à Paris.

Le Pass culture maintenu malgré des critiques

Le Pass culture bénéficie d'un budget de 267 millions d'euros dont 57 millions d'euros du ministère de l'Éducation nationale pour permettre aux enseignants de financer des activités culturelles et artistiques avec leurs élèves.

Malgré les critiques notamment formulées par l'Inspection générale des affaires culturelles qui a mis en doute les capacités du dispositif à remplir ses missions de service public, le Pass culture est maintenu avec l'ambition d'aller chercher les publics éloignés de l'offre culturelle. L'amélioration des usages de proximité, en identifiant mieux les équipements culturels, devraient permettre selon le ministère de la Culture de mieux conduire les jeunes vers le spectacle vivant.

Culture et ruralité – statut quo

Le plan culture ruralité annoncé en juillet 2024, destiné à améliorer l'accès à la culture dans les territoires ruraux, est maintenu sans nouveauté. Les crédits de 34,5 millions seront consommés entre la fin de 2024 et l'année 2025.

La lecture publique

Les seules informations au sujet des collectivités concernent l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques qui devrait être poursuivie ainsi que le développement de nouveaux contrats départementaux de lecture. Le maintien des dispositifs visant à développer la lecture dès le plus jeune âge est aussi annoncé (« Premières Pages », « lecture loisirs » ...).



#5 L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE PLF 2025

Dans le cadre d'un projet de loi de finances pour 2025 visant à maîtriser les dépenses publiques, les crédits budgétaires de la mission « Enseignement scolaire » restent stables par rapport à 2024, à environ 64,5 Mds€.

Il traduit la poursuite des engagements en matière de revalorisation des enseignants, la continuation des dispositifs mis en œuvre à la rentrée scolaire 2023 (réforme du lycée professionnel et Pacte enseignant) et la mise en place de nouvelles mesures pour la rentrée prochaine (finalisation du dédoublement des classes de grande section dans les réseaux d'éducation prioritaire, ouverture des établissements scolaires de 8h à 18h dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et poursuite du « choc des savoirs »).

Cependant, pour les mettre en œuvre à budget constant dans un contexte d'inflation, il est prévu de supprimer 4 000 postes d'enseignants (non-remplacement de départs à la retraite et non-renouvellement de contractuels), principalement dans le premier degré. Le Gouvernement justifie cette mesure par la baisse de la démographie scolaire d'environ 100 000 jeunes.

En parallèle, 2 000 ETP d'AESH seront créés – dont une partie pour assurer la mise en œuvre de la loi du 27 mai 2024. Ce volume peut paraître insuffisant au regard des besoins d'accompagnement. Par ailleurs, il n'est pas garanti que ces créations de postes conduisent à une augmentation effective du nombre d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), en raison des difficultés de recrutement liées au manque d'attractivité du métier.

Le projet de loi de finances pour 2025 prend en compte la rémunération des AESH sur le temps méridien dans l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat, censée être effective depuis la rentrée scolaire 2024. L'objectif poursuivi est de simplifier le fonctionnement actuel en réduisant la multiplication des contrats, de favoriser une continuité d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap et d'augmenter la quotité de travail des AESH volontaires. La loi précise en revanche que les AESH ne doivent pas se substituer à la surveillance et à l'encadrement des élèves relevant toujours de la compétence exclusive de la commune.

Jusqu'alors, il revenait aux collectivités territoriales compétentes de prendre en charge financièrement le besoin d'accompagnement durant la pause méridienne en cas de service de restauration scolaire ou d'activités complémentaires, notamment périscolaires, ce qui a été confirmé par la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 22 novembre 2020, ministre de l'Éducation nationale c/ M. Brahime).

Cependant, la publication tardive de la note de service (fin juillet) du ministère de l'Éducation nationale à destination des services départementaux, comme les tensions budgétaires, ont provoqué des difficultés à la rentrée scolaire, telles les ruptures de prise en charge, dont certaines persistent encore. Par conséquent, des communes ont dû assurer la prise en charge de l'accompagnement pour garantir l'accès aux services méridiens aux enfants en situation de handicap, sans que celle-ci soit assurée rétroactivement par les services de l'État.

De plus, les interventions d'AESH durant la pause méridienne nécessitent la conclusion d'une convention entre la commune et les services de l'État pour le premier degré. Cette dimension devra être incluse dans la convention entre les établissements publics locaux d'enseignement et les départements ou les régions pour le second degré.

Le projet de loi de finances initial finalise par ailleurs la mise en extinction du fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP), créé en 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires afin d'aider les communes et les écoles privées sous contrat à organiser une offre d'activité périscolaire.

Sanctuarisé par la loi de finances pour 2015, le versement de celui-ci aux communes était composé d'une part forfaitaire par élève (50€) et d'une majoration en cas de mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire (40€). Il correspondait à une dotation de près de 43 millions d'euros en 2023.

Lorsque le choix a été laissé aux communes de privilégier d'autres modalités d'organisation du temps scolaire – à titre dérogatoire, ce fonds a été maintenu au profit de celles ayant choisi de maintenir une semaine scolaire de 4,5 jours. Considérant que 90% d'entre elles ont souhaité revenir à l'organisation en 4 jours, les versements ne concernaient plus qu'environ 1 460 communes et 620 000 élèves au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Le Gouvernement avait déjà souhaité la mise en extinction progressive de ce dispositif, le considérant comme « résiduel », bénéficiant majoritairement à des communes ayant une population importante et relevant d'un libre-choix de celles-ci.

En finalisant la dynamique engagée depuis plusieurs années tout en le maintenant pour la fin de l'année scolaire en cours, le PLF pour 2025 présente un risque pour l'équilibre du financement d'activités périscolaires artistiques, sportives, culturelles et citoyennes de qualité au sein des territoires concernés.



BRÈVES

#1 La rénovation énergétique des logements : solution ou facteur de la crise immobilière ?

Le 8 octobre dernier, s'est tenue une table ronde organisée par le GT Politiques Urbaines autour de la question : « **La rénovation énergétique des logements : solution ou facteur de la crise immobilière ?** ».

Julien MATTEI, Directeur général de l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, et Bruno FLOCHON, Directeur Energie, Climat et Economie Circulaire de la Région Grand Est sont venus débattre avec nous de cette sempiternelle question de l'œuf ou de la poule et des moyens pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) en matière de rénovations énergétiques.

Les intervenants ont relevé plusieurs défis en matière de financements et d'accompagnement des rénovations : la fragilité des modèles actuels de subventionnement des rénovations des parcs publics et privés, l'importance d'une bonne connaissance des filières et des acteurs locaux du BTP, et les besoins massifs d'accompagnement technique et social des propriétaires privés, en particulier dans les copropriétés.



#2 Intelligence artificielle et finances publiques - Les Gerty Archimède étaient aux Assises de l'AFIGESE

Les Assises 2024 de l'AFIGESE se sont tenues cette année à Grenoble et ont placé **l'intelligence artificielle dans les finances publiques** au cœur des réflexions.

Toute la promotion était présente et a pu assister aux différents ateliers, dont certains élèves administratrices et administrateurs territoriaux étaient rapporteurs, pour contribuer à la synthèse finale de Thomas Eisinger.

Les Assises ont débuté par une analyse de la situation financière des collectivités, avant de plonger dans les ateliers thématiques riches et variés :

de l'échange de données numériques entre collectivités aux nouvelles applications de l'IA dans la préparation et l'exécution budgétaire, en passant par l'évolution des pratiques de contrôle de gestion, **les échanges ont mis en lumière les impacts du numérique et de l'IA, transformant les métiers et les pratiques managériales des agents publics.**

Autant de sujets passionnants, que nous serons pour certains amenés à traiter dans nos futures fonctions et qui ont permis d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

BRÈVES

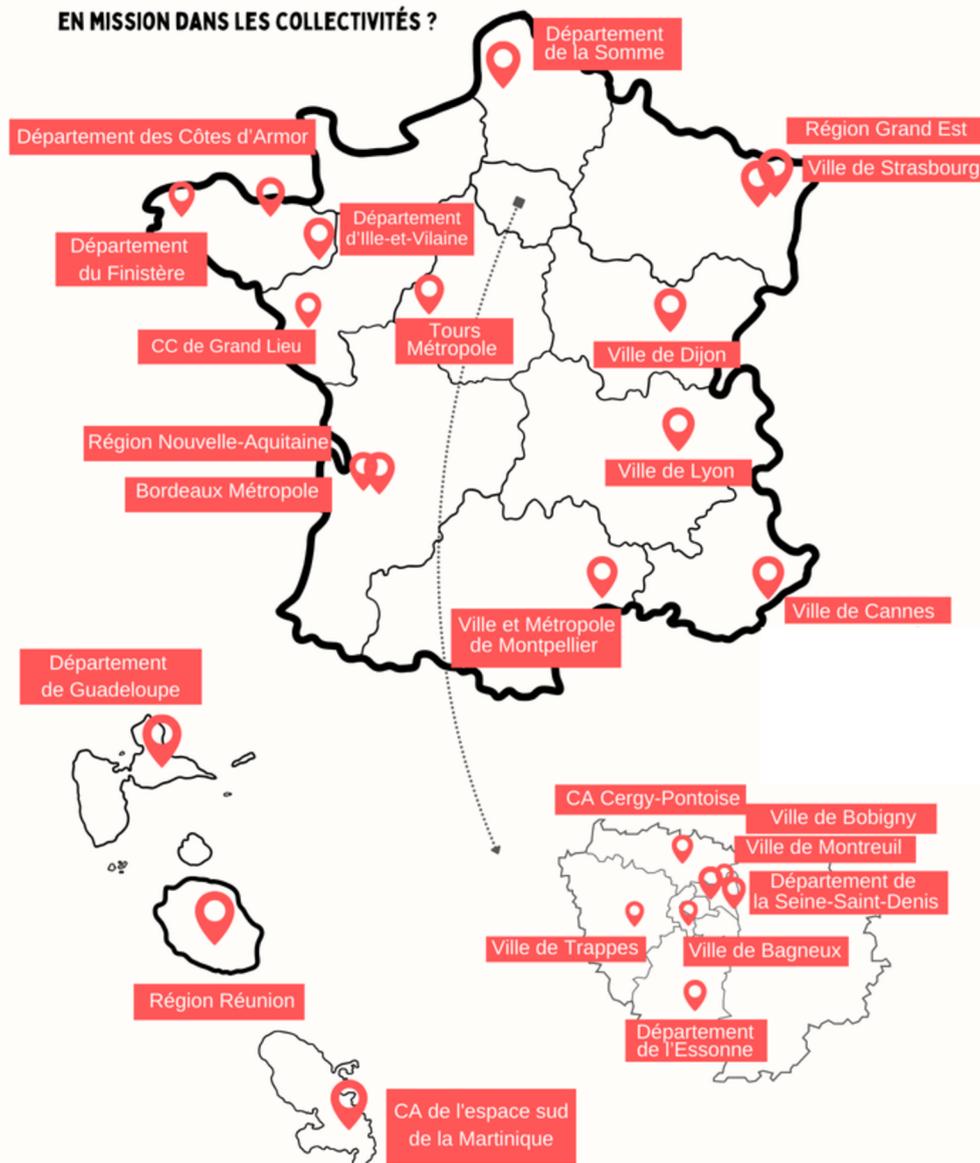
#3 Les projets collectifs : un temps fort de la formation INET

Les élèves-administrateurs et leurs collègues ingénieurs en chef et conservateurs territoriaux de bibliothèques sont en ce moment en projet collectif - de son petit nom le PCO !

Répartis en équipes de quatre élèves mixant les filières, nous apportons nos regards croisés sur les missions confiées par les collectivités pendant 9 semaines. Transition écologique, enjeux RH, budgétaires, solidarités, relations aux usagers, intelligence artificielle : autant de sujets sur lesquels travaillent actuellement ces 24 quatuors territoriaux.

LES INET EN PROJETS COLLECTIFS À TRAVERS LA FRANCE

OÙ SONT LES 24 ÉQUIPES INTERFILIÈRES
EN MISSION DANS LES COLLECTIVITÉS ?



FOCUS

BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG) ET ÉGA-CONDITIONNALITÉ DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : DES OUTILS AU SERVICE DE PLUS D'ÉGALITÉ ?

Alors que des inégalités entre femmes et hommes persistent dans tous les domaines, la budgétisation sensible au genre (BSG) et l'éga-conditionnalité apparaissent comme des solutions concrètes pour les collectivités souhaitant promouvoir l'égalité. S'ils tendent à se développer au niveau local, ces outils restent peu, voire non utilisés au niveau national dans les lois de finances par exemple.

La BSG : un outil pour repenser les politiques publiques

La BSG ne se limite pas à l'analyse comptable, elle propose une nouvelle façon de penser les politiques publiques et leurs effets sur l'égalité. Elle consiste à intégrer la perspective de genre dans l'analyse des budgets publics afin de mesurer l'impact différencié des décisions financières sur les femmes et les hommes. Les besoins et l'accès aux services publics diffèrent en effet bien souvent en fonction des sexes, en raison de la répartition des rôles sociaux.

En apparence neutre, un budget peut avoir des effets inégalitaires. Par exemple, financer un stade de football plutôt qu'une garderie n'a pas les mêmes conséquences pour les femmes et les hommes. Certains besoins spécifiques tels que la santé ou la formation des femmes sont mal couverts. La BSG met en lumière ces différences et permet d'ajuster les politiques en conséquence.

L'éga-conditionnalité : introduire des critères d'égalité femmes-hommes dans la commande publique

L'éga-conditionnalité lie l'octroi de financements publics au respect de critères d'égalité. Par exemple, une collectivité peut imposer des clauses d'égalité dans ses marchés publics ou subventions, en demandant aux entreprises ou associations de s'engager contre les discriminations. Cela incite les entreprises à revoir leurs pratiques tout en promouvant l'égalité dans les achats publics.

Des collectivités déjà engagées dans le développement de ces outils

Des villes comme Nantes, Lyon et Strasbourg ont adopté la BSG et l'éga-conditionnalité avec des résultats intéressants. À Nantes, des clauses d'égalité ont été intégrées dans les marchés publics, favorisant la diversité. Lyon a appliqué la BSG dans l'aménagement de l'espace public, en prenant en compte les différents usages des hommes et des femmes.

À Strasbourg, un questionnaire sur l'égalité a été introduit dans les marchés publics pour évaluer les pratiques des entreprises.

Les obstacles à surmonter

Malgré ces avancées, la mise en œuvre de la BSG et de l'éga-conditionnalité reste limitée. Ces outils sont perçus comme complexes et nécessitent des compétences spécifiques que toutes les collectivités ne possèdent pas. L'éga-conditionnalité suscite également des réticences, certains craignent qu'elle complique les achats publics ou nuise à la concurrence. Les exemples montrent qu'il est possible d'intégrer ces démarches sans nuire à la qualité des services ou à la compétitivité à la condition d'avoir une approche globale pour éviter des effets de bords ou des désorganisations au sein des services.

Pour aller plus loin :

Une note de KENZA TAHRI pour Terra Nova, [Budget sensible au genre : mesure symbolique ou pas de plus vers l'égalité?](#) (2023)

[Le guide de la budgétisation sensible au genre](#) du Centre Hubertine Auclert (2015) et leurs [fiches pratiques pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la commande publique](#) (2023)

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, [BSG - boîte à outils étape par étape. Orientations pour les gestionnaires des Fonds de l'Union européenne - résumé](#)

[Rapport d'information des députés Céline Calvez et Sandrine Josso, au nom de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale](#)

Des podcasts sur le prisme genré dans l'aménagement et l'investissement :

- [Bienvenue à Mixcity, la ville au budget genré](#) (L'Express)
- [Des villes viriles](#) (Les couilles sur la table, Bing Audio)

FOCUS

LA BUDGETISATION VERTE, UN LEVIER PERTINENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

En tant que premières actrices de l'investissement public, à hauteur d'environ 60 %, et porteuses de politiques publiques fortes, notamment en matière d'aménagement, d'urbanisme, de gestion de l'eau et des déchets, les collectivités territoriales contribuent, y compris par leurs dépenses, à la transition écologique des territoires.

C'est face à ce constat que le décret du 16 juillet 2024, par application de l'article 191 de la loi de finances initiale pour 2024, introduit, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, une nouvelle annexe au compte administratif (ou compte financier unique) visant à évaluer a posteriori l'impact environnemental de leurs investissements.

Il est cependant à noter qu'un certain nombre de collectivités territoriales opéraient déjà une budgétisation environnementale de leurs investissements, la plupart du temps en s'adossant à la méthodologie de l'Institute for Climate Economics (I4CE), comme la Ville et Eurométropole de Strasbourg, ou aux 17 Objectifs de développement durables des Nations Unis, comme le Département des Yvelines.

L'objectif est d'opérer une cotation des dépenses d'investissements exécutées (favorables/neutres/défavorables à l'environnement) au prisme des six axes de la taxonomie européenne, et selon un calendrier progressif :

- L'axe "atténuation du changement climatique", à compter de l'exercice 2024 ;
- Les axes "atténuation" et "préservation de la biodiversité", à compter de l'exercice 2025 ;
- L'ensemble des six axes à compter de l'exercice 2027.

Cette nouvelle annexe permet une systématisation de l'évaluation environnementale des dépenses d'investissement, la valorisation des politiques environnementales menées, ainsi qu'une lisibilité accrue du niveau d'avancement écologique de la collectivité pour les citoyens.

Par ailleurs, compte tenu des normes environnementales croissantes auxquelles sont assujetties les banques dans leur octroi de prêts, les collectivités territoriales ont tout intérêt à valoriser le caractère éco-responsable de leurs dépenses.

Néanmoins, ce nouvel outil se heurte à plusieurs écueils :

- Il s'agit d'une évaluation ex-post qui ne peut constituer qu'une première étape dans la redirection écologique des dépenses d'investissements de la collectivité ;
- Les méthodologies de classification pourraient différer entre collectivités, rendant les comparaisons territoriales complexes ;
- L'application de la méthode I4CE, la plus répandue, aboutit à un taux non négligeable de "dépenses neutres", ce qui limite la finesse de l'évaluation ;
- La prise en compte de critères exclusivement environnementaux peut se faire au détriment d'autres aspects (genre, inégalités sociales, besoins locaux en services publics...)

Pour répondre à ces différents écueils, certaines collectivités, comme la Métropole de Lyon, ont mis en place une méthodologie ad hoc pour faire de la budgétisation environnementale un vrai levier d'aide à la décision, y compris a priori, dans le cadre de la préparation du budget primitif et du plan pluriannuel d'investissements (PPI). Dans tous les cas, un double portage politique et administratif fort apparaît essentiel dans la conduite transversale d'un tel projet.



Pour aller plus loin :

Le budget vert, un outil d'analyse au service de la transition climatique ? : [LIEN](#)

Le dossier INET sur le budget vert 2022: [LIEN](#)

À LIRE, ÉCOUTER ET REGARDER



Des épisodes de l'excellent podcast **Fonction publique Mon amour** :

Dans deux épisodes, [Décryptage : les enjeux LGBTQIA+ dans la sphère publique](#) et [Collectivités inclusives : solutions politiques, associatives et administratives](#), les fondatrices de l'association Territoires de fiertés, toutes deux administratrices territoriales, viennent évoquer au micro les leviers pour une fonction publique plus inclusive.

☑ L'association a aussi son podcast, [Parlons Inclusion](#) que vous pouvez aller écouter.



[La Haine des fonctionnaires](#), Julie Gervais, Claire Lemerrier, Willy Pelletier

Après l'amour, la haine : pourquoi autant de clichés négatifs ? Pour répondre à cette question, ce livre part d'idées reçues et se penche sur les réalités vécues par les agents d'entretien, les ouvriers des voiries, les secrétaires de mairie, les enseignants, les gardiens de prison et bien d'autres.



[L'imaginaire territorial des marques](#)

Etude de la Fondation Jean Jaurès et de l'Institut Terram

Cette étude explore la manière dont les marques influencent les représentations des territoires français, en développant des récits, des symboles associés à des régions spécifiques et réutiliser des stéréotypes culturels et géographiques qui peuvent limiter la perception des changements réels dans ces territoires.



[Rematch](#), une série voir sur Arte

On reste dans le thème de l'IA avec cette série passionnante à découvrir, récompensée par le prix Séries Mania 2024.



Affaires Sensibles, émission phare de France Inter, fête ses 10 ans !

Pour l'occasion, on écoute sans modération [la série spéciale avec les histoires préférées des auditrices et auditeurs](#).

AGENDA

Les élèves de l'INET vous donnent rendez-vous aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) !



Cinq rendez-vous des élèves seront proposés les 11 et 12 décembre prochains :

⚖️ [Justice climatique : stratégies et outils des collectivités territoriales pour un futur équitable](#) : 15h-15h45 le 11 décembre.

💚 [La transition écologique combinée à l'impératif de cohésion sociale, quel rôle pour le dirigeant ?](#) : 16h15- 17h

👩 [Quelle est la place des femmes dans la transition écologique des territoires ?](#) : 17h15-18h le 11 décembre

📖 [Les médiathèques, services essentiels de diffusion et médiation d'information vérifiée sur les enjeux environnementaux](#) 9h15 - 10h le 12 décembre

[Réorienter les politiques et outils économiques pour accélérer la transition écologique et favoriser le bien-être des populations](#) : 10h15 - 11h le 12 décembre

Lieu : Galerie Schweitzer

Nous vous attendons nombreux !

Le programme plus complet ici : <https://www.inet-ets.net/ets-2024-programme/>



Merci à tous les élèves de la promotion
Gerty Archimède pour leurs contributions riches et nombreuses

Pour plus d'actualités, retrouvez nous ici :

[Blog des élèves](#)

[LinkedIn des élèves](#)

La ligne éditoriale de cette lettre d'actualité, réalisée par les groupes thématiques des élèves, est libre et relève de leur responsabilité.

L'AEAAT remercie ses partenaires pour leur soutien.



BANQUE
TRANSATLANTIQUE